

Image not found or type unknown



Vente d'un machine de 1960 menuiserie

Par **sophie**, le **08/04/2010** à **14:54**

Bonjour,

Mon père, menuisier à la retraite, souhaite vendre un combi en menuiserie de 1960 qui regroupe plusieurs fonctions. A t-on le droit de la vendre ? si le nouveau propriétaire à un accident avec cette machine peut-il ce retourner contre nous ?

En vous remerciant à l'avance de votre réponse.

Cordialement.